

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>21</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>6</b>

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 27 janvier 2023

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, QUERCI, Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD, Messieurs CHARRIERE et BOUTIER

**PROCURATIONS** : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Madame CHARRIERE à Monsieur GERVAIS, de Monsieur CHARRIERE à Madame TRUILLET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame EPAUD à Monsieur PONSY, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 10-02-2023 : Demande de financement pour l'aménagement de la route de Nîmes depuis le carrefour RD14 jusqu'au carrefour RD1**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Clarensac est desservie par 4 axes principaux qui sont la RD1, RD14, RD999 et RD103.

La ville a décidé d'améliorer une partie de son espace communal en engageant une requalification de la voirie et des travaux d'aménagement et de revalorisation sont prévus. Le projet prioritaire sera l'aménagement de la RD14-route de Nîmes depuis le carrefour RD14-RD103 jusqu'au carrefour de la RD14-RD1.

Son montant s'élève approximativement à 435 261€ HT.

Des demandes de subvention seront déposées auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Fonds vert, du Département au titre de la co-maitrise d'ouvrage, de la Région et de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole suivant le tableau prévisionnel ci-joint.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Budget, Projets et Actions en date du 24 janvier 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les diverses demandes d'aides financières
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférant,
- De réserver les crédits afférents sur le budget 2023.

Fait à CLARENSAC, le 06 février 2023

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le